

Montreuil sous Bois, le 31 janvier 2011

Unité Programmes Sociaux (U_PS)
TSA 20002
93555 Montreuil sous Bois Cedex

Fax : 01.73.30.30.48
secretariatDIPS@franceagrimer.fr

www.franceagrimer.fr

A L'ATTENTION
DES GESTIONNAIRES
DE L'AIDE A LA DISTRIBUTION
DU LAIT A L'ECOLE

Objet : LAIT SCOLAIRE
Règlement (CE) n° 657/2008 de la Commission européenne du 10 juillet 2008

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, en accompagnement de votre demande de paiement et de la fiche de calcul (période 1 de l'année scolaire 2010/2011), la décision du directeur relative à la mesure LAIT SCOLAIRE.

Cette demande de paiement pourrait être la dernière qui vous parvient, sous forme papier, je vous incite à prendre connaissance dès aujourd'hui de la demande de paiement à remplir par la téléprocédure LA.SCO. , et ce d'autant plus que notre envoi est très tardif.

La téléprocédure LA.SCO. vous permet d'éviter le fastidieux remplissage de la fiche de calcul à présent obligatoire, puisque cette application internet effectue les calculs et les contrôles de cette fiche, en plus du classement automatique de vos produits utilisés grâce à la base des données « Produits » de FranceAgriMer.

Vous pouvez vous inscrire à cette application sur le site internet de FranceAgriMer rubrique « extranet et téléprocédure » « espace collectivités » « inscription ».

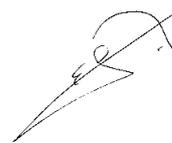
Pour toutes questions concernant la déclaration par téléprocédure, n'hésitez pas à nous joindre par mail à l'adresse suivante :

teleprocedures.beneficiaires@franceagrimer.fr

Une équipe vous répond systématiquement dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur général et par délégation,



Eric DEHEN
Le responsable de l'Unité Programmes Sociaux